

# Chamoson reçoit le label «commune en santé»

Le 25 mai dernier, la commune de Chamoson a reçu ce précieux label, développé par Promotion Santé Valais.



**Promotion Santé  
Valais**

Troisième commune du district à l'obtenir, elle est la première commune labellisée de moins de 5'000 habitants, en Valais romand, à atteindre la note maximum directement. Ce titre récompense la démarche des communes au niveau de la santé grâce à un inventaire de toutes les mesures de promotion existant sur le territoire communal et des différentes actions menées en faveur de la santé des habitants. Il valorise ainsi les nombreuses mesures de prévention et de promotion et encourage la commune à poursuivre son action. Ce concept connaît un réel succès et a d'ailleurs été exporté dans d'autres cantons (Vaud, Neuchâtel, Jura, Thurgovie et prochainement Genève).

Pour recevoir cette distinction, la commune de Chamoson a développé au total 29 mesures qui touchent les domaines suivants: politique communale, animation et fête, famille, école,

économie et commerces ainsi qu'espaces publics. Il est vrai que la commune en tant qu'autorité et lieu de vie peut, par différentes mesures, valoriser la promotion de la santé et par extension le bien-être de ses habitants. Différentes actions sont possibles notamment sur l'environnement physique et social des habitants – par exemple avec différentes infrastructures adaptées et un aménagement approprié du territoire.

Les différentes démarches entreprises démontrent bien la préoccupation de la commune envers la santé de ses citoyens ainsi que son souhait d'être considéré comme un lieu de convivialité où la promotion du mouvement est favorisée.

On peut citer par exemple la labellisation «Youp'la bouge» des crèches permettant une sensibilisation des plus jeunes mais aussi la palette d'activités sportives adaptées aux aînés. À tout âge, chacun est encouragé à se déplacer et à effectuer des activités bénéfiques pour l'organisme. De nombreux aménagements dans la commune



*Delphine Maret Brülhart, Responsable du programme, remet la Charte communale à M. Claude Crittin, Président, et à M<sup>me</sup> Sandrine Sauthier, Conseillère communale. - Photo libre de droit*

favorisent aussi ces différents aspects: marquage au sol dans les cours d'école, parcours «du cep à la Cime», places de jeux, chemins pédestres, mise à disposition de fontaines à eau, places de pique-nique, etc. A Chamoson, la promotion de la santé passe même par la mise à disposition de jardins potagers pour les classes !

Ce label Commune en santé a déjà été octroyé par Promotion Santé Valais à une quinzaine de communes valaisannes dont certaines ont d'ailleurs renouvelé une ou deux fois leur label. Chamoson devient ainsi la 16<sup>e</sup> commune à obtenir ce titre et cinq autres sont en cours de labellisation.